



**Syndicat Intercommunal pour la Construction et la
Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville**

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre à 20H00 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Chermet les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Présents : M. Chermet et M. Rosenfeld (Orry la Ville), M. Dupont et M. Gonçalves (Pontarmé), Mme Chamayou et M. Toupiol (Gouvieux), Mme Font et Mme Petiaux (Chaumontel), M. Briche et M. Dubourg (La Chapelle en Serval), M. Curtil (Senlis), Mme Cellier et M. Lebecq (Coye La Forêt), M. Facq et Mme Pening, M. Marchal (Lamorlaye)

Absents excusés : Mme Gibergues, M. Gaudubois, M. Guedras, M. Latourette, M. Bourdelat.

Le quorum étant atteint la séance a pu valablement débiter à 20 h15.

Secrétaire de séance : M. Gonçalves

Avant de débiter l'ordre du jour, M. Chermet, informe le Comité Syndical de la désignation de nouveaux membres :

- Pour la commune de Senlis : M. Guedras, M. Curtil et M. Lefèvre.
- Pour la commune de Chaumontel : Suite à la démission de M. Vigier, Mme Petiaux devient titulaire et Mme Sueur-Parent suppléante.

M. Chermet commente l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUILLET 2020

Pour : 14

Contre : 0

Abst : 1 (M. Curtil)

Le compte rendu est approuvé par le Comité Syndical à la majorité.

PRESENTATION GENERALE DU SICGPOV

M. Chermet débute la séance par une présentation générale du SICGPOV, pour permettre à chacun d'en connaître l'organisation, le fonctionnement, et pouvoir appréhender en parfaite connaissance de cause la suite de la mandature. Il présente et commente les chapitres 1 et 2 du document remis aux participants (**voir document en annexe**).

RAPPORT DE DELEGATION

M. Chermet présente et commente au Comité syndical :

- Les actions réalisées dans le cadre de la prise de fonction ;
- Travaux réalisés depuis juillet ;
- Travaux à réaliser à court ou moyen terme.

M. Chermet informe également le Comité syndical des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Arrêté de délégation pour les vice-présidents (04/08/2020) :
Vincent Lebecq est chargé du développement des offres de mobilité, et déploiement des aménagements cyclables, et de la réflexion sur la modernisation des services.
Jean-Marc Facq est chargé de la coordination des services avec les communes et Autorités Organisatrices des Mobilités, et de la réflexion sur la mutualisation des moyens.
Délégation de signature a été donnée par ailleurs à Jean-Marc Facq (en cas de nécessité) pour régler achats et travaux courants, et effectuer les actes de mandatement financiers.
- Revalorisation (+3%) du marché de gardiennage (21/09/2020 + OISE PROTECTION) ;
- Signature du contrat d'astreinte hivernale 2020-2021 (21/09/2020 + ID VERDE) ;
- Reconduction (21/09/2020) pour un an du marché d'entretien (21/09/2020 + AZURIAL) ;
- Résiliation de la convention (location de 8 places) avec l'hôtel de la Nonette (30/09/2020).

POINT BUDGETAIRE

M. Chermet poursuit la séance en présentant au comité syndical une évaluation de l'impact budgétaire de la crise « Covid 19 » sur les finances du SICGPOV, et une prévision de clôture de l'exercice 2020.

Il présente et commente le chapitre 3 du document remis aux participants (**voir document en annexe**).

M. Chermet propose au Comité Syndical de passer au vote les délibérations suivantes :

A - CREATION DE COMMISSIONS

Il est proposé de réaliser les travaux du comité (réflexion, analyse, rédaction, etc) dans le cadre de « commissions » (équivalent à des « groupes de travail »), qui présenteront et « défendront » ensuite chacune le résultat de leurs travaux et de leur réflexion devant le conseil syndical.

Ces commissions seront ouvertes à tous les membres du comité (titulaires et suppléants), et pourront s'appuyer sur des compétences extérieures en cas de besoin (prestataires, partenaires, trésorier, etc).

Le conseil restera quoi qu'il en soit l'organe de décision.

Il est proposé de créer 3 commissions :

1) Commission Budget & Finances

Vu le Comité Syndical,

Vu la proposition de création d'une commission **Budget & Finances**,

La commission **Budget & Finances** aura pour but d'étudier les dossiers d'ordre financier et budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- décide de créer une commission Budget & Finances,
- désigne les membres suivants : M. Chermet, M. Facq

Pour : 15

Contre : 0

Abst : 0

2) Commission Technique : Travaux & Entretien

Vu le Comité Syndical,

Vu la proposition de création d'une commission **Technique : Travaux & Entretien**,

La commission **Travaux & Entretien** aura pour but d'étudier les dossiers d'ordre technique (suivi de travaux, suivi et contrôle de marchés, réaménagement de locaux, mutualisation de moyens).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité,

- décide de créer une commission Technique : Travaux & Entretien,
- désigne les membres suivants : M. Chermet, M. Facq, M. Lebecq, M. Marchal, M. Curtil, M. Briche, M. Gonçalves, M. Dupont

Pour : 15

Contre : 0

Abst : 0

3) Commission Modernisation & Amélioration des services

Vu le Comité Syndical,

Vu la proposition de création d'une commission **Modernisation & Amélioration des services**,

La commission **Modernisation & Amélioration des services** sera dédié à l'instruction technico-économique des projets (Abri vélo sécurisé, offres de mobilités, réseau télécom etc ...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité,

- décide de créer une commission **Modernisation & Amélioration des services**,
- désigne les membres suivants : M. Chermet, M. Lebecq, Mme Cellier, Mme Pening, M. Marchal, M. Dubourg, Mme Petiaux, Mme Font, M. Gonçalves, M. Rosenfeld

Pour : 15

Contre : 0

Abst : 0

M. le Président précise que les membres absents (titulaires et suppléants) souhaitant participer à chacune des commissions créées seront invités à candidater ultérieurement, et que leurs participations soient officialisées lors de la prochaine réunion du comité syndical.

B - ATTRIBUTION DE PRIMES COVID 19 AU PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'implication des agents pendant la crise sanitaire, il est proposé d'attribuer cette prime aux 2 agents administratifs du SICGPOV.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de :

TAUX N° 1 : 330 euros,

ou

TAUX N°2 : 660 euros,

ou

TAUX N°3 : 1 000 euros,

Elle sera définie, par arrêté du Président, selon le temps de présence pendant la Covid 19.

Elle sera versée en une seule fois sur la paie du mois de novembre.

Elle sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales

Le comité est informé que la mairie d'Orry la ville a déjà attribué cette prime au policier municipal (assigné au parking) au mois de juillet 2020.

Pour rappel, le salaire et les primes du policier municipal sont pris en charge en totalité par le SICGPOV.

Par soucis d'équité et pour remercier les agents (notamment les deux agents administratifs) pour leur implication et travail durant la période d'urgence sanitaire, le syndicat est pour l'attribution de la prime aux agents ne l'ayant pas encore reçu.

Cela représente 1660€ pour les deux agents administratifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à la majorité,

Pour : 13

Contre : 0

Abst : 2 (Mesdames Font et Petiaux)

C - REGULARISATIONS SPECIALES COVID 19 :

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical des mesures prises pendant la crise sanitaire du Covid 19 :

- ▶ Il avait été décidé, qu'à partir du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2020, les abonnements de parking ne seraient pas facturés,
- ▶ Après la levée du confinement, les abonnés avaient la possibilité exceptionnellement de mettre leur abonnement en suspension jusqu'à la reprise normale de leur activité professionnelle. Il a été demandé de fournir des attestations d'employeur,
- ▶ Un avoir a été établi sur les futures factures pour les abonnés avec un contrat actif,
- ▶ Pour les abonnés résiliant leur contrat, un remboursement sous forme de virement bancaire a été établi.

Il convient de régulariser par un vote les décisions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité,

Pour : 15

Contre : 0

Abst : 0

D - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU CNAS

Le S.I.C.G.P.O.V adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis 2007 et afin de respecter ses obligations en matière de prestation sociale au profit du personnel selon la loi n°2007-209 du 19/02/2007.

Il doit à ce titre désigner un élu qui remplira le rôle de correspondant auprès du CNAS.

Le Comité Syndical décide de procéder à la désignation d'un délégué élu auprès de cette instance.

Monsieur CHERMET, candidat, est élu à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abst : 0

FEUILLE DE ROUTE ET ORGANISATION DE LA MANDATURE

En fin de séance, M. Chermet présente au comité syndical la feuille de route et l'organisation proposée par le bureau pour la suite de la mandature :

Il est proposé de caler les travaux du comité syndical le planning suivant :

- 1 conseil (plénier) trimestriel, au début des mois de janvier, avril, juillet, et octobre ;
- 1 réunion de commission mensuelle (avec alternance des commissions, soit une réunion trimestrielle par commission).

Il est convenu des prochaines échéances suivantes :

- Commission « finances » le 4 novembre 2020 (avec le trésorier) ;
- Commission « technique » dans la semaine du 16 au 20 novembre 2020 ;
- Conseil syndical le 2 décembre 2020 ;

QUESTIONS DIVERSES :

M. Gonçalves prend la parole et soumet au Comité les questions suivantes :

1) Questions concernant les places de parking PMR :

- Existe-t-il un quota, un règlement ou une convention qui stipule le nombre de places PMR minimum sur chacun des parkings, ou sur l'ensemble du parc de stationnement ?
- Existe-t-il une statistique (par parking) d'utilisation des places PMR ?
- Si toutes les places ne sont pas toutes utilisées, est-il possible d'en transformer quelques-unes afin de gagner quelques places sur les parkings ?
- Notamment sur les parkings "Serval" et "Forêt", selon le taux d'utilisation, serait-il envisageable de passer respectivement de 5 à 2 et de 4 à 2 places PMR, et libérer ainsi 5 places non PMR ?

Le président n'ayant pas les réponses à ces questions, propose d'instruire la question et d'en exposer les résultats lors de la prochaine réunion du comité syndical.

2) Question concernant les espaces verts :

- Peut-on obtenir un plan avec les limites des espaces verts dont nous avons la gestion et qu'il faut entretenir ?

Le président indique qu'il envisage justement de confier aux agents la préparation d'un inventaire et d'un plan d'entretien général du site (espace vert et voirie) qui pourrait être présenté et débattu lors d'une prochaine commission « travaux & entretien ».

3) Question concernant l'accès au quai SNCF :

- Est-ce qu'il est envisageable, en accord avec la SNCF, de créer un nouvel accès intermédiaire aux quais, depuis le milieu des parkings "Serval" et "Forêt" ?

Le président pense que cette question relèverait effectivement d'une décision SNCF, qu'il faudrait consulter à ce sujet. Il n'est pas certain toutefois que la SNCF soit d'accord pour multiplier les accès aux quais, et par conséquent les zones de « fuite » en cas de contrôle.

4) Question concernant les Forfaits Post-Stationnement (FPS) :

- Est-il envisageable de « récupérer » auprès de la commune d'Orry la ville, qui a autorité et compétence pour verbaliser sur le territoire de la gare, au moins une partie des recettes provenant des FPS ?
- La commune récupère-t-elle effectivement les recettes des FPS, et peut-elle envisager des démarches pour que soit reverser au SICGPOV la part des recettes provenant des parkings du SICGPOV, dans la mesure où le syndicat prend en charge 100% du salaire et des primes de l'agent municipal affecté à la surveillance des parkings ?

Le président propose qu'une étude précise des flux « réels » concernant les recettes des FPS soit effectuée, en lien avec la commune, avant de réfléchir en connaissance de cause à une solution plus « équitable » vis-à-vis du SICGPOV.

M. Rosenfeld, Maire d'Orry-La-Ville, propose de se renseigner auprès de sa DGS, et d'informer le syndicat ultérieurement sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président

Éric CHERMET